

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FICHE POUR LES OPERATEURS

Fiche n°9 : Procédure de secours ICS dans le cadre de la frontière intelligente

Cette fiche vise à préciser la procédure de secours à suivre dans le système ICS à la frontière intelligente en cas de panne, soit du côté douane, soit du côté opérateur.

La base communautaire et les principes nationaux

**La procédure de secours ne s'applique
qu'aux marchandises à décharger en France.**

Le prestataire certifié est le seul correspondant de la douane.

En cas de panne du système douanier, le prestataire informe ses clients des indisponibilités de la douane au moment où elles se produisent mais également lors de la reprise du système et il informe ses clients des modalités de la procédure de secours.

En cas de panne des systèmes externes (prestataire ou clients), le prestataire en informe la douane via une demande d'assistance OLGA.

Si un prestataire constate une indisponibilité du système douanier alors qu'aucune alerte n'a été publiée, il la signale *via* une demande d'assistance OLGA.

Scénario 1 : Le système de l'opérateur ou du prestataire est en panne

Si le système de l'opérateur est en panne, il ne peut pas transmettre les informations au prestataire. Le prestataire doit donc faire une demande d'assistance OLGA afin de prévenir les services douaniers. Dans l'assistance OLGA il doit préciser le nom de son client.

Si le système du prestataire est en panne, il doit faire une demande d'assistance OLGA et préciser la liste complète de ses clients.

Si le système de l'opérateur fonctionne à nouveau, le prestataire peut déposer les ENS électroniques jusqu'au débarquement de ces camions à la frontière intelligente.

Si le système du prestataire fonctionne à nouveau, il peut déposer les ENS électroniques de l'ensemble de ces clients jusqu'au débarquement des camions à la frontière intelligente

Si la panne ne permet pas d'envoyer les ENS dans les délais réglementaires, le service des douanes devra s'assurer que le système n'est pas en panne avant de constater une absence d'ENS.

Cas particuliers des remorques non accompagnées : si la panne ne permet pas d'envoyer les ENS dans les délais réglementaires, les compagnies maritimes fournissent la liste de chargement des remorques concernées et la transmette à la CLD du Havre.

Scénario 2 : Système douanier (AS) est en panne

La douane informe directement tous les prestataires via le CID (SAU) et les Etats membres *via* la Commission. Les prestataires informent leurs clients.

Le prestataire essaie de transmettre les ENS jusqu'à l'arrivée du moyen de transport au point d'entrée de l'UE (FR).

Si AS fonctionne à nouveau, les ENS sont transmises à l'Automate de sûreté (AS) et le processus reprend normalement.

DGDDI – Bureau COMINT-1 – décembre
2020